



**EXTRAIT DU REGISTRE
DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
DE LA COMMUNE de BLAVOZY**

Nombre de membres : L'an deux mil vingt-six le 27 février à 18h45
En exercice : 19 Le Conseil Municipal de la Commune de BLAVOZY
Présents : 15 dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire à la Mairie,
Votants : 19 sous la présidence de M. PAILLON Franck, Maire.
Date de la convocation : 20/02/2027
Présents : Franck PAILLON, Danièle VALLERY, Michel BEGON, Laetitia PRADINES, Patrice LHOSTE, Raymonde HABOUZIT, Valérie GAGNE, Thierry SOLEILHAC, Sébastien GAGNE, Anne-Marie TORE, Christine SIMON, Gilles AUDRAS, Roland SEUX, Sabine JOUVHOMME, Denis CLAMENS.
Excusés :
Christiane PAUZON qui a donné procuration à Danièle VALLERY
Serge ABOULIN qui a donné procuration à Raymonde HABOUZIT
Bernadette PELISSIER qui a donné procuration à Christine SIMON
Christian GIRARD qui a donné procuration à Michel BEGON

Secrétaire de séance : Sabine JOUVHOMME

OBJET : Prolongation d'un an des emprunts n°20292119 et 20040601 contractés auprès du Crédit Mutuel.

Vu le Code général des collectivités territoriales,

Vu la délibération du conseil municipal en date du 13 mai 2024 autorisant la souscription de deux emprunts auprès du Crédit mutuel :

- Emprunt n°20292119 d'un montant de 1 048 000 €, au taux fixe de 3,60 % ;
- Emprunt n°20040601 d'un montant de 1 416 000 €, au taux fixe de 3,60 % ;

Considérant la nécessité d'adapter le profil de remboursement de ces emprunts afin de tenir compte d'un décalage temporaire de trésorerie lié à l'attente du versement de subventions notifiées ainsi que du FCTVA,

Considérant la proposition du Crédit Mutuel de prolonger ces deux emprunts d'une durée de douze (12) mois, sans modification du taux d'intérêt en vigueur, moyennant des frais de dossier de 150 € par prêt,

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide :

- ✓ **ACCEPTE** la proposition du Crédit Mutuel relative à la prolongation d'une durée de douze mois maximums des emprunts n°20292119 et 20040601, aux conditions suivantes : maintien du taux d'intérêt en vigueur et frais de dossier de 150 € par prêt.
- ✓ **AUTORISE** Monsieur le Maire à signer tout document afférent à cette décision et notamment les avenants correspondants ;

Le Maire,

Franck PAILLON

Fait et délibéré le 27/02/2026
Pour extrait certifié conforme

La secrétaire de séance,

Sabine JOUVHOMME